



Fédération du Commerce et de la Distribution Nouvelle-Aquitaine

Qui sommes nous ?

La Fédération du Commerce et de la Distribution Nouvelle Aquitaine regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution à prédominance alimentaire

En Nouvelle Aquitaine, La Fédération du Commerce et de la Distribution, ce sont :

- Plus de 60.000 emplois
- Plusieurs centaines de milliers de clients par jour
- Près de 2.000 magasins
- 1.344.500 m² de surface de vente
- 109 hypermarchés
- 380 supermarchés
- 331 SDMP (supermarchés à dominante marque propre)
- Près de 1 000 magasins de proximité
- 176 drives

Nos missions

Favoriser **l'émergence d'un réseau** entre les magasins des enseignes présentes dans la région.

Assurer la **représentation officielle et défendre les intérêts collectifs** de nos membres auprès des élus, des pouvoirs publics régionaux et de nos partenaires institutionnels économiques ou sociaux.

Acteur incontournable de l'économie régionale, la FCD Nouvelle Aquitaine a vocation à intervenir dans tous les domaines où l'action de notre fédération nationale se traduit concrètement sur le terrain et dans le quotidien des magasins.

Emploi et données sociales

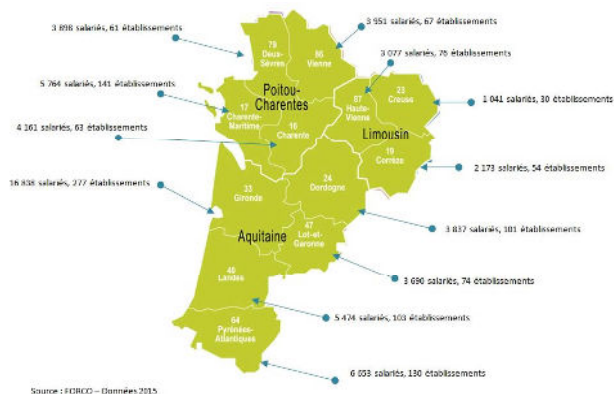
Hors le commerce de proximité, le commerce de détail alimentaire représente avec 4,1% des emplois de la région. **Avec 60.557 salariés, ses effectifs ont progressé de plus de 2% entre 2013 et 2015.**

En Nouvelle-Aquitaine, **85% des collaborateurs de nos entreprises sont employés en CDI** et 65% travaillent à temps complet. Le secteur emploie 5% de cadres, 8% de professions intermédiaires, 74% d'employés et 13% d'ouvriers.

Témoin du dynamisme du secteur dans l'insertion professionnelle des jeunes, 20% des salariés ont moins de 26 ans.

Témoins des possibilités d'évolution de carrière :

- ✓ 30% des salariés ont plus de 45 ans et plus de 13 années d'ancienneté ;
- ✓ 45% des fonctions de management sont issues de la promotion interne.



Un réseau de proximité au service des enjeux du développement régional

Nos enseignes participent pleinement à l'attractivité économique du territoire, à travers le soutien apporté aux marques collectives locales, et le développement de l'offre de produits régionaux dans les magasins.

Nous sommes également fortement engagés dans la promotion de nos métiers et le développement de formations d'excellence pour y accéder. Ainsi, en 2015, les enseignes de Nouvelle Aquitaine ont embauché **1.140 collaborateurs en contrat de professionnalisation et 1.093 apprentis.**

Partout où ils sont implantés, nos adhérents nouent avec le monde associatif de nombreux partenariats, à vocation sociale, éducative, sportive ou culturelle.



Fédération du Commerce et de la Distribution

La Fédération

La Fédération du Commerce et de la Distribution est une organisation professionnelle qui regroupe plus de 50 adhérents, enseignes de la grande distribution, alimentaire ou spécialisée, au sein d'un secteur qui représente :

- 750 000 emplois ;
- plus de 10 millions de clients par jour ;
- plus de 30 000 points de vente ;
- un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros.

La FCD est naturellement engagée avec les pouvoirs publics dans de nombreux domaines directement ou indirectement liés à l'activité des enseignes :

- concurrence et fiscalité (taxe sur les grandes surfaces, taxe sur les achats de viande, taxe poissons...)
- aménagement du territoire et urbanisme commercial
- réglementations spécifiques (ouverture le dimanche, publicité télévisée...)
- relations avec les banques (porte-monnaie électronique...)
- transport- logistique : transports de fonds, sécurité, livraisons

Environnement et société

Les enseignes alimentaires figurent parmi les premiers acteurs économiques à s'être mobilisés collectivement en faveur du développement durable :

- réduction de l'impact environnemental des produits et valorisation des déchets ;
- participation à la collecte et au traitement des déchets d'équipements électriques ;
- baisse significative des consommations d'énergie ;
- diminution des volumes de déchets ;
- augmentation de la part des produits issus de l'agriculture biologique dans le total des ventes alimentaires ;
- dons alimentaires : les enseignes sont les 1^{ers} contributeurs en France, avec environ 120 millions de repas par an.

Progrès social

Sur le plan social, nos enseignes adhérentes sont fortement engagées en matière de recrutement et de formation des jeunes :

- 17% des effectifs ont moins de 26 ans ;
- 68% des embauches concernent des personnes sans diplômes ou peu diplômées ;
- 47,5% des cadres étaient employés en début de carrière.

Le commerce a été l'un des premiers secteurs d'activité à signer un accord sur l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle.

Au niveau national, la FCD négocie avec les partenaires sociaux de la branche, la convention collective nationale du 12 juillet 2001 qui règle les rapports de travail des entreprises de plus de 11 salariés exerçant une activité principale de commerce de détail ou de gros à prédominance alimentaire (CCN n° 3305)

Qualité et santé

La FCD favorise les mesures de contrôle strictes et le développement de référentiels qualité tout au long de la filière :

- rédaction de référentiels d'audit ;
- conception de guides des bonnes pratiques d'hygiène pour les ateliers et les rayons "à la coupe" ;
- veille dans les domaines de la sécurité et de la qualité alimentaire et non alimentaire, de la santé, de la nutrition, et de l'environnement, et implication dans les procédures de gestion des alertes et des crises avec l'organisation de cellule de crise dès que nécessaire ;
- formalisation d'outils pratiques pour aider les opérateurs à appliquer, interpréter la réglementation : critères microbiologiques distribution, guide sur l'étiquetage...
- participation à tous les travaux initiés par les ministères concernant l'application de la réglementation (alimentation, respect des normes, substances chimiques, nutrition), l'optimisation de l'information consommateur...